

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUCAS

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 05/12/2022

Reçu en préfecture le 05/12/2022

Affiché le

ID : 084-218400570-20221205-DEL_22_10_02-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal 11

- En exercice 10

- Qui ont pris part à la délibération..... 9

OBJET DE LA DELIBERATION n° 22-10-02

BUDGET ANNEXE « LE BISTROT DE JOUCAS » : DECISION MODIFICATIVE

L'an deux mille vingt-deux et le cinq décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 30.11.2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, M. Olivier LAUBRON, Mme Laëtitia NICOLAS, M. Lionel NICOLAS, Mme Muriel PONTET, M. Laurent QUEYTAN, M. Thibaud RICHARD.

Absents : M. Alessandro POZZO.

Mme Laëtitia NICOLAS a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée délibérante que le budget annexe « Le Bistrot de JOUCAS » doit faire l'objet des décisions modificatives suivantes :

OUVERTURE DE CREDITS – section INVESTISSEMENT

DEPENSES

Sens	Section	Chap.	Art.	Nature	Montant
D	I	21	2135-00011	Installations générales agencements-AMENAGEMENT DU BISTROT	7 000,00 €
Total					7 000,00 €

RECETTES

Sens	Section	Chap.	Art.	Nature	Montant
D	I	16	1641-00011	Emprunts en euros AMENAGEMENT DU BISTROT	7 000,00 €
Total					7 000,00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après avoir délibéré,
A l'unanimité,

➤ **APPROUVE** la décision modificative du budget communal précitée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Lucien AUBERT



La secrétaire de séance,
Laëtitia NICOLAS

